

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Apprendre et réussir

Fonds de dotation

36, avenue du Président Wilson

94230 Cachan

Exercice clos le 31 Octobre 2019

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et

de Commissariat aux Comptes

au capital de 2 297 184 €

inscrite au tableau de l'Ordre de la région

Paris Ile de France et membre de la

Compagnie régionale de Versailles

RCS Nanterre B 632 013 843

29, rue du Pont

92578 Neuilly-sur-Seine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

FONDS DE DOTATION APPRENDRE ET REUSSIR

Exercice clos le 31 octobre 2019

Aux Administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation Apprendre et Réussir relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point 2-4 - Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan - Passif de l'annexe des comptes annuels de l'Annexe des comptes qui précise que « les actifs et passifs sont présentés en valeur liquidative car le principe de continuité d'exploitation n'est plus respecté dans la mesure où les dirigeants du fonds de dotations ont décidé de procéder à la liquidation du fonds au cours de l'exercice 2019.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux membres du conseil d'administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 26 novembre 2019

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by a series of loops and a horizontal line extending to the right.

Rudy Jardot
Associé

Fonds de dotation - Apprendre & Réussir

BILAN AU 31 OCTOBRE 2019

	2018		2019		2 018		2019		2018		2019		2018
	brut	amort/prov	net										
I - ACTIF IMMOBILISE													
. Immobilisations incorporelles	0	0	0		0		0		0		50 000		50 000
. Immobilisations corporelles	0	0	0		0		0		0		0		0
. Immobilisations financières	0	0	0		0		0		0		-23 920		-27 649
. Autres immobilisations financières	0	0	0		0		0		0		-25 620		3 729
TOTAL I	0	0	0		0		0		0		460		26 080
II - ACTIFS CIRCULANT													
. Stock et en cours	0	0	0		0		0		0		0		0
. Avances et acomptes	0	0	0		0		0		0		0		0
. Créances clients et cpts rattachés	0	0	0		0		0		0		0		0
. Autres créances	0	0	0		0		0		0		0		0
. Valeurs mobilières de placement	0	0	0		0		0		0		0		0
. Disponibilités	460	0	459,60		25 627		0		0		0		0
COMPTES DE REGULATION													
. Charges constatées d'avance	0	0	0		0		0		0		0		0
TOTAL II	460	0	460		34 230		0		460		0		6 750
III - Charges à répartir													
- Ecart de conversion actif													
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	460	0	460		34 230		0		460		460		34 230

Grant Thornton

Société Anonyme d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €

29 rue du Pont - CS 20070 - 92578 Neuilly s/ Seine cedex
RCS Nanterre 632 013 843

Fonds de dotation - Apprendre & Réussir

COMPTE DE RESULTAT AU 31/10/2019

	EXERCICE 2018	EXERCICE 2019	VARIATION 2018/2019
I - RESULTAT D'EXPLOITATION			
. Chiffre d'affaires:			
- Ventes	0	0	0
- Prestations de service	0	0	0
- Produits divers	0	0	0
- Subventions	0	0	0
. Reprises sur provisions, amortissements, trans. charges	0	0	0
. Autres produits d'exploitation	36 879	0	-36 879
Total produits d'exploitation	36 879	0	
. Achats consommés	-3 591	0	3 591
. Achats, Services Extérieurs	-212	-45	167
. Autres services extérieurs	-15 948	-2 975	12 972
. Impôts et Taxes	0	0	0
. Frais de personnel	0	0	0
. Dotations aux amortissements sur immobilisations	0	0	0
. Dotations aux provisions/Acrif circulant	0	0	0
. Dotations aux provisions pour risques et charges.	-1 400	1 400	2 800
. Autres frais d'exploitation	-12 000	-24 000	-12 000
Total charges d'exploitation	-33 151	-25 620	
TOTAL I	3 729	-25 620	-29 349
II - RESULTAT FINANCIER			
. Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0	0
. Autres produits financiers	0	0	0
. Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0	0
. Autres charges financières	0	0	0
TOTAL II	0	0	0
III - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I+II).....	3 729	-25 620	-29 349
IV - RESULTAT EXCEPTIONNEL			
. Produits exceptionnels/opération gestion	0	0	0
. Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0	0
. Produits exceptionnels/opération de Capital	0	0	0
. Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	0	0	0
. Autres Produits Exceptionnels (Legs)	0	0	0
. Reprises provisions et transferts charges exception,	0	0	0
. Dotations aux amortissements et aux provisions..	0	0	0
. Autres charges exceptionnelles.....	0	0	0
TOTAL IV	0	0	0
V-PARTICIPATION IMPOTS SUR LES BENEFICES	0	0	0
VI - RESULTAT EXERCICE (III+IV-V).....	3 729	-25 620	-29 349

REGLES ET METHODES COMPTABLES

FONDS DE DOTATION « APPRENDRE ET REUSSIR »

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 459.60 euros.

Le compte de résultat présenté affiche un total produit de 0 euros et un total charges de 25 620.24 euros dégageant un résultat négatif de 25 620.24 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2019 et finit le 31/10/2019.
Il y a une durée de 10 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- indépendance des exercices.

Les dirigeants du fonds de dotations ont décidé de procéder à la liquidation du fonds au cours de l'exercice 2019. Les comptes annuels sont donc présentés au 31/10/2019 en valeur liquidative dans la mesure où le principe de continuité d'exploitation n'est plus respecté.

Le principe de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ne trouve plus à s'appliquer dans la mesure où la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité n'est plus la méthode des coûts historiques mais la valeur vénale.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

PREAMBULE

Le Fonds de dotation « Apprendre et réussir » a été créé en août 2015. Fondé par l'association « Le Foyer de Cachan », le fonds a pour vocation essentielle toute action d'intérêt général contribuant à identifier, évaluer et diffuser des pédagogies et e-pédagogies innovantes, s'appuyant en particulier sur les sciences cognitives, de nature à aider les personnes en difficultés d'apprentissage à réussir leur formation, tout au long de la vie, de leur parcours scolaire à leur parcours professionnel. Son siège social est à Cachan (Val de Marne), 36 avenue du Président Wilson.

1. FAITS CARACTERISTIQUES

Liquidation au 31/10/2019 du Fonds de dotation « Apprendre et réussir ».

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Cadre légal de référence

Les comptes de l'exercice 2019 sont établis conformément aux règlements 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des Associations et Fondations , modifié par le règlement 2009-01 du 3 décembre 2009 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation, et 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable générale, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable complété du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

2.2 Cadre réglementaire applicable au secteur

Il n'a pas de cadre de référence réglementaire spécifique pour le fonds de dotation.

2.3 Durée et période de l'exercice comptable

La durée de l'exercice est de 10 mois et concerne la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2019

2.4 Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif

Les actifs et passifs sont présentés en valeur liquidative dans la mesure où le principe de continuité d'exploitation n'est plus respecté.

Les fonds propres

Les fonds propres comprennent :

- La dotation initiale en capital consommable de 50 000 euros
- Le résultat de l'exercice négatif de 25 620.24 €
- Le report à nouveau débiteur de 23 920 €

Les provisions pour risques et charges

Il a été provisionné sur 2018 à hauteur de 1400 € un risque de redressement Urssaf.

Cette provision a été reprise au 01/01/2019.

2.5 Règles et méthodes relatives aux postes du compte de résultat

2.5.1 Subventions accordées par le fonds de dotation

Suite à la réunion du Conseil d'administration du 10 octobre 2019, il a été décidé d'accorder une subvention à hauteur de 24 000 € en date du 31/10/2019 au Lycée Robert KELLER pour soutenir le financement de leur projet Numérique.

2.5.2 Dons

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quand ils proviennent de l'appel à la générosité du public.

Nous n'avons pas reçu de Dons sur l'année 2019.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

3.1 Créances

Néant.

3.2 Disponibilités

Au 31 octobre 2019, les disponibilités se composent du compte bancaire à la banque Postale et de la caisse dont le total s'élève à 459.60 euros.

3.3 Fonds propres

Suite à la réunion du Conseil d'administration en date du 27 novembre 2019, il a été décidé de faire une dévolution de de l'actif net à la Fondation pour l'Enfance située au 23 Place Victor Hugo, 94270 Le Kremlin-Bicêtre.

4. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 Subventions affectées à des projets

Néant.

4.2 Dons

Il n'y a pas eu de Dons sur l'année 2019

4.3 Autres produits

Néant.

5. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

N'ayant pas reçu sur l'année 2019 de dons provenant de la générosité du public nous n'avons pas effectué de compte Emploi ressources

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Ventilations de l'effectif salarié

Le fonds de dotations n'a pas de salarié au 31/10/2019

6.2 Contributions volontaires en nature

Les prestations en nature sont constituées par les prestations administratives et comptables
Ces contributions volontaires en nature n'ont pu faire l'objet d'une valorisation à la clôture de l'exercice 2019.

6.3 Rémunérations des dirigeants bénévoles

Les membres du conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction.

6.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2019 s'élèveront à 2301.35 euros TTC.

7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

7.1 Engagements donnés

Néant

7.2 Engagements reçus

Néant



Rapport Financier

2019



FONDS DE DOTATION « APPRENDRE & REUSSIR »

RAPPORT FINANCIER 2019

COMPTE DE RESULTAT AU 31/10/2019

	EXERCICE 2018	EXERCICE 2019	VARIATION 2018/2019
I - RESULTAT D'EXPLOITATION			
. Chiffre d'affaires:			
- Ventes	0	0	0
- Prestations de service	0	0	0
- Produits divers	0	0	0
- Subventions	0	0	0
. Reprises sur provisions, amortissements, transferts de charges	0	0	0
. Autres produits d'exploitation	36 879	0	-36 879
Total produits d'exploitation	36 879	0	0
. Achats consommés	-3 591	0	3 591
. Achats, Services Extérieurs	-212	-45	167
. Autres services extérieurs	-15 948	-2 975	12 972
. Impôts et Taxes	0	0	0
. Frais de personnel	0	0	0
. Dotations aux amortissements sur immobilisations	0	0	0
. Dotations aux provisions/Actif circulant	0	0	0
. Dotations aux provisions pour risques et charges.	-1 400	1 400	2 800
. Autres frais d'exploitation	-12 000	-24 000	-12 000
Total charges d'exploitation	-33 151	-25 620	0
TOTAL I	3 729	-25 620	-29 349
II - RESULTAT FINANCIER			
. Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0	0
. Autres produits financiers	0	0	0
. Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0	0
. Autres charges financières	0	0	0
TOTAL II	0	0	0
III - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I+II).....	3 729	-25 620	-29 349
IV - RESULTAT EXCEPTIONNEL			
. Produits exceptionnels/opération gestion	0	0	0
. Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0	0
. Produits exceptionnels/opération de Capital	0	0	0
. Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	0	0	0
. Autres Produits Exceptionnels (Legs)	0	0	0
. Reprises provisions et transferts charges exception,	0	0	0
. Dotations aux amortissements et aux provisions..	0	0	0
. Autres charges exceptionnelles.....	0	0	0
TOTAL IV	0	0	0
V-PARTICIPATION IMPOTS SUR LES BENEFICES	0	0	0
VI - RESULTAT EXERCICE (III+IV-V).....	3 729	-25 620	-29 349



FONDS DE DOTATION « APPRENDRE & REUSSIR »

RAPPORT FINANCIER 2019

BILAN AU 31 OCTOBRE 2019

	2019	2019		2018		2019	2018
	brut	amort/prov	net				
I - ACTIF IMMOBILISE					I - FONDS PROPRES		
. Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	. Dotation initiale comptable	50 000	50 000
. Immobilisations corporelles	0	0	0	0	. Reserves	0	0
. Immobilisations financière	0	0	0	0	. Report à nouveau	-23 920	-27 649
. Autres immobilisations financières	0	0	0	0	. Résultat	-23 620	3 729
			0		. Subventions d'investissement	0	0
TOTAL I	0	0	0	0	TOTAL I	460	26 080
					II - AUTRES FONDS PROPRES		
II - ACTIFS CIRCULANT					III - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	1 400
. Stock et en cours	0	0	0	0	TOTAL II ET III	0	1 400
. Avances et acomptes	0	0	0	0			
. Créances clients et cptes rattachés	0	0	0	7 803	IV - DETTES		
. Autres créances	0	0	0	800	. Emprunts et dettes auprès des ets de crédit	0	0
. Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	. Emprunts et dettes financières diverses	0	0
. Disponibilités	460	0	459,60	25 627	. Avances et acomptes reçus.....	0	0
	0	0			. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	6 750
COMPTES DE REGULATION	0	0	0	0	. Dettes fiscales et sociales	0	0
. Charges constatées d'avance	0	0	0	0	. Dettes sur Immobilisations	0	0
					. Autres dettes	0	0
TOTAL II	460	0	460	34 230		0	0
					COMPTES DE REGULARISATION	0	0
					. Produits constatés d'avance	0	0
					TOTAL IV	0	6 750
III - Charges à répartir							
. Ecart de conversion actif					V - Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	460	0	460	34 230	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	460	34 230

Grant Thornton

Société Anonyme d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €

29 rue du Pont - CS 20070 - 92578 Neuilly s/ Seine cedex
RCS Nanterre 632 013 843